

LE FRANÇAIS EN MAURITANIE

Alassane DIA, Université de Nouakchott (Mauritanie)

Résumé

Cet article présente le français en Mauritanie de différents points de vue. Il va de l'historique de l'implantation de la langue dans le pays à son statut actuel. Cet éclairage historique et sociolinguistique permet de mieux appréhender les spécificités locales de la langue, décrites ici sous le prisme de la grammaire textuelle.

Mots-clés : Politique linguistique, variété de français, norme, grammaire textuelle, Mauritanie.

Summary

This article presents the French in Mauritania from different points of view. Of the history of the implementation of the language in the country to its current status. This historical and sociolinguistic lighting provides insight into specific local language, described here from the perspective of textual grammar.

Keywords: language policy, French variety, standard, textual grammar, Mauritania.

I – HISTORIQUE ET STATUT

L'histoire de la langue française avec la Mauritanie, à l'image des relations entre l'ancienne colonie et la puissance tutélaire, est pour le moins mouvementée. La France a en effet eu du mal à conquérir le territoire mauritanien, une conquête qui ne s'est achevée qu'en 1904, et encore... La pénétration coloniale comme dans les autres territoires de l'A.O.F (Afrique de l'Ouest Française) s'est accompagnée de l'implantation de l'école française qui s'est heurtée à beaucoup de résistance notamment du côté de la composante maure de la population mauritanienne très réticente à l'apprentissage de la langue de « l'infidèle ». De fait, la politique assimilationniste pratiquée dans les autres colonies est faussée dans le cas de la Mauritanie. Ould Zein et Queffélec (2001, 1 - 2) ne s'y trompent pas en écrivant :

« [...] la puissance coloniale n'a mené qu'une politique de francisation très limitée et inégalitaire. Limitée, cette politique s'est bornée essentiellement aux domaines scolaires et administratifs et n'a touché que des fractions de populations très réduites. Inégalitaire, elle l'a été également en traitant différemment négro-africains et maures. »

L'administration coloniale a dû mettre en place un système scolaire différencié : un enseignement francisé au sud du pays pour les négro-mauritaniens calqué sur celui en vigueur dans le reste de l'A.O.F, et un enseignement franco-arabe en pays maure à l'image des medersas existant dans le Maghreb. Sans nous attarder sur l'efficacité de ce système scolaire, nous constaterons simplement que le refus maure de la pénétration française était tel, que malgré l'institution du bilinguisme, très peu d'enfants avaient pu être scolarisés contrairement aux petits négro-africains qui étaient beaucoup plus réceptifs à l'enseignement français. Le français étant alors l'unique langue officielle, c'est tout naturellement donc que les négro-mauritaniens se sont emparés des postes de responsabilité dans l'administration coloniale et par la suite de ceux du jeune Etat indépendant. Le français, langue de scolarisation apparaît dès lors comme la langue du pouvoir. Toutes les querelles autour de la question des langues qui ponctueront par la suite, parfois de manière très douloureuse, l'histoire du pays découleront de là, comme le montrent bien Ould Zein et Queffélec (2001, 2) :

« [L'] aménagement linguistique différencié créait à l'indépendance une situation linguistique et politique potentiellement explosive reposant sur la confrontation virtuelle de deux groupes concurrentiels : les Négro-mauritaniens de langue maternelle négro-africaine dont les élites francisées et ouvertes à la modernité avaient été placées de par leur connaissance du français à beaucoup de postes de responsabilité de l'administration, les Maures de langue hassaniyya dont les élites traditionnelles beidanes se trouvaient marginalisées : les Hassanes – tribus guerrières – avaient vu leur domination politique et militaire fortement entamée par le colonisateur ; les Zwayas – tribus maraboutiques – avaient perdu une partie de leur prestige de lettrés coraniques avec l'émergence de l'école moderne et le déclin de leurs mahadras. La rivalité [...] s'est cristallisée depuis l'indépendance sur la question des langues et de l'enseignement. »

L'Etat engage, dès le lendemain de l'indépendance, une politique d'arabisation qui ne dit pas son nom. En effet, sous le prétexte de « la repersonnalisation de l'Homme mauritanien authentique », une politique dite de revalorisation de la langue arabe, du reste légitime, est entamée, mais elle s'avérera être plus tard une sorte de « revanche »¹ de la frange arabophone

¹ C'est le terme employé par Ould Zein et Queffélec (2001, 2).

sur les Négro-mauritaniens considérés comme privilégiés par les anciens colons. Le français, en tant que langue – et avec lui le système éducatif mauritanien tout entier qui se trouve être le théâtre de toutes ces querelles – se retrouve donc être l’otage de considérations d’ordre politique et idéologique qui le dépassent. Tout commence par une revue à la hausse des horaires d’arabe dans l’enseignement pour aboutir à l’institution de l’arabe comme unique langue officielle en passant par le bilinguisme. Le français aura donc beaucoup pâti de cette politique, puisqu’il aura d’abord partagé son statut de langue officielle avec l’arabe avant de le perdre définitivement pour prendre celui de « langue étrangère privilégiée » selon l’expression employée par le C.M.S.N en 1979², ou encore de « langue d’ouverture sur le monde » comme l’on a tendance à le désigner aujourd’hui.

L’arrivée des militaires au pouvoir va en effet accélérer le processus d’arabisation et, paradoxalement, ouvrir une brèche permettant au français de se maintenir. En effet, n’osant pas aller tout d’un coup vers l’arabisation totale tant souhaitée et son corollaire, l’éradication du français dans l’enseignement, les militaires instituent un système éducatif provisoire à deux vitesses : une filière arabe où l’enseignement se fait en arabe, le français y étant enseigné en tant que discipline, et une filière dite bilingue où l’essentiel de l’enseignement est dispensé en français. Cette mesure, en principe provisoire (et décidée dans le but de calmer la communauté négro-mauritanienne qui voit, à tort ou à raison, à travers l’arabisation une volonté d’assimilation, tout en satisfaisant les revendications des nationalistes arabes) a perduré jusqu’en 2010, mettant plus à mal l’unité nationale, car en réalité les Mauritaniens issus de la communauté arabe faisaient systématiquement leur scolarité en arabe, tandis que les Négro-mauritaniens choisissaient de la faire en français³.

Le changement de statut n’a donc pas une incidence décisive sur le français qui reste encore assez présent puisqu’il est toujours le véhicule des connaissances pour une bonne partie des mauritaniens et demeure toujours une clef de réussite sociale. D’aucuns voient d’ailleurs en la dernière réforme de l’enseignement, qui date de 1999 et qui institue désormais l’enseignement des disciplines scientifiques comme les mathématiques ou la physique en français et des disciplines dites culturelles comme les sciences humaines en arabe, une

² Voir les mesures prises en 1979 par le C.M.S.N (Comité Militaire de Salut National, instance militaire au pouvoir à l’époque) concernant la politique des langues.

³ O.M. Bâ (1986 & 1993) constate cette division de fait et propose des solutions à travers un système éducatif fondé sur l’interculturalisme qui, tout séduisant qu’il est, paraît utopiste dans le contexte mauritanien.

revalorisation du français⁴. Il reste à se demander si ces rapports problématiques des autorités mauritaniennes avec le français ont des répercussions sur la vitalité de la langue du point de vue des pratiques qu'en font les locuteurs.

II – PRATIQUES LOCALES DU FRANÇAIS

Sans disposer, en effet, d'une variété de français qui lui soit propre, le locuteur francophone de Mauritanie peut avoir recours à certains usages spécifiques au contexte local. Les différentes descriptions du français en Mauritanie (Ould Zein, 1995 ; Ould Zein et Queffélec, 1998 ; Diagana, 1997 ; Dia, 2007) témoignent du dynamisme des pratiques locales, dynamisme touchant les différents niveaux de la langue (morphologie, syntaxe, phonologie, etc). Dans la continuité de ces travaux, nous nous proposons de montrer quelques-unes des spécificités des usages locaux du français à travers l'étude d'un corpus de productions écrites d'élèves du secondaire⁵. Mais à la différence des travaux cités, dont le cadre de référence est la grammaire de la phrase, la présente contribution sera placée sous le prisme de la grammaire textuelle. Cette étude consistera plus concrètement en une analyse de l'emploi des outils de progression textuelle que sont les connecteurs logiques et l'anaphore.

2 – 1 Les connecteurs logiques

Le connecteur est défini comme « un opérateur susceptible de faire de deux phrases de base une seule phrase » (Dubois, 1981). Pour nous, le terme désigne l'ensemble des éléments permettant de matérialiser un lien sémantico-logique que cela soit au niveau interphrastique ou intraphrastique. Ce dernier niveau concerne à la fois les relations entre propositions et celles entre groupes de mots à l'intérieur de la phrase.

2 – 1 – 1 Prépositions et adverbes :

Dans la plupart des textes analysés, seul le contexte permet de deviner les relations de nature implicite établies entre les différents éléments qui les constituent. Le recours aux

⁴ Il s'agit en fait de ce fameux bilinguisme raisonné sur l'avènement duquel s'interrogeaient Lecoîntre et Nicolau (1996). La politique d'arabisation ne s'en trouve pas remise en cause puisque toutes les disciplines « à vocation culturelle » sont enseignées en arabe.

⁵ Il s'agit du corpus que nous avons constitué pour les besoins de notre thèse (Dia, 2007). Nous avons proposé aux élèves : soit d'imaginer une séquence dialoguée avec un ami de longue date, perdu de vue et qu'ils auraient retrouvé par hasard ; soit de transcrire un conte de leur langue maternelle en français. Les énoncés sont transcrits à l'état brut.

connecteurs n'en est pas moins présent même s'ils ne correspondent pas toujours à la relation qu'ils sont censés matérialiser :

- 1) Je l'es dit bonjour je ne te reconnais pas ça fait si longtemps
- nous avons joué *depuis* l'enfance au village
- 2) Ho madame où son tes moutons
- mais son pris par l'hyène en pleurant
en ce temp elle lui reste un seul mouton
- 3) *Et en fin* il tombé et le lion la manger
- 4) *Alors* jeune femme dit l'interlocuteur d'une voix grave, pourquoi tu pleurs ? *Ensuite* la femme lui répondit d'une voix tremblante c'est que je n'arrive pas à avoir un enfant et je suis toute triste/
- 5) Un jour le lion a reuni tous les animaux de la forêt pour regarde le quel est le plus petit ; pour lui donné une vache les uns venaient et disent moi j'ai 1 ans [...] *en ce temps* l'hyène était en haut accroché sur une branche d'arbre inspirer...
- 6) *En fin* on se revient à l'enfance

Depuis employé en (1) « n'a pas [...] le sens de *à partir de tel ou tel moment* mais exprime [...] une relation temporelle de simultanéité. » (Ould Zein, 1995 : 100). L'emploi fait de la préposition dans cet exemple n'est pas du tout isolé, il s'agit bien d'une valeur qui lui est attribuée dans l'usage local du français. C'est cette même valeur d'expression de la simultanéité qu'il a en (7)⁶ :

- 7) *Oui j'ai un souvenir très précis + d'ailleurs euh je me rappelle de euh les coins où j'ai joué **depuis** la jeunesse*

En ce temps, qui apparaît en (2) et (5), est construit sur le modèle de *en ce moment*. Il s'agit ici aussi d'exprimer un rapport de simultanéité mais le temps translaté de la narration dans laquelle s'inscrit la séquence relevée fait que son repère se situe dans le passé. Il faut dire que dans les pratiques locales du français la locution « *en ce moment* » est assez souvent employée pour faire référence à un moment situé dans le passé ou dans l'avenir en lieu et place de *à ce moment*.

- 8) *quand j'ai eu huit ans neuf ans j'ai été à l'école + et **en ce moment** j'ai + étudié l'arabe euh le français*

⁶ Les exemples en italique sont empruntés au corpus oral de Ould Zein (1995).

- 9) (...) *être administrateur civil...être hakim quelque part dans le pays + et je pourrais exercer ma fonction + en ce moment aussi*

En (4), on peut penser que *ensuite* est employé pour signifier que le personnage cité prend la parole à la suite de quelqu'un d'autre mais cette information est implicitement portée par le verbe introducteur du discours direct qui est le verbe répondre. *En fin* employé en (6) et qui introduit la toute dernière phrase du texte dans lequel il apparaît n'est pas à valeur conclusive comme semble le suggérer l'orthographe mais affective. C'est cette même valeur qu'il a en (3) où, à la différence de (6), il pourrait être aussi interprété comme conclusif.

« Quand en français central et dans le cas d'une « coordination copulative » (Grevisse, 1993 : 385) les propositions sont liées par : *et, puis, encore, ensuite, enfin, etc.*, le locuteur mauritanien a tendance à utiliser surtout : *et puis, après, bon.* » (Ould Zein, 1995 : 100). Nous relevons quelques occurrences ainsi construites :

- 10) je me suis jeté sur ces bras *et puis* on s'est salué un bon temps. *Après* ça je l'ai demandé où elle était perdue tout ce temps

Une autre substitution, attestée dans notre corpus, vient s'ajouter à celles déjà relevées. Il s'agit de l'emploi de la conjonction *et* en lieu et place de l'ensemble des autres connecteurs susceptibles d'être employés dans des contextes similaires :

- 11) quelques minutes après il y a une coupure de courant et la bouillie était déposée sur la bibliothèque *et* le vieillard très court tentait de soulever la calebasse *et ensuite* ça s'est renversé sur lui même *et* brusquement il y a réapparition de la lumière
- 12) au début il m'a pas connu après qu'il a pris connaissance de moi, on se salué *et* je l'est invité chez moi
- 13) au milieu de la nuit Tchandoum prit une défense et une lance *et* partit dans la forêt *et* à sa grande surprise il vit son cousin Mahamadou caché derrière un buisson

Les occurrences en italique de la conjonction *et* expriment toutes des relations de succession et donc d'addition qui auraient pu être matérialisées par des connecteurs tels que *puis* et *enfin (alors)* en (11) ; *puis* en (12) ; *puis* et *alors* en (13). On remarquera, dans les cas où ces connecteurs sont employés, la tendance des locuteurs à les renforcer par l'adjonction de *et* comme on peut l'observer en (11).

2 - 1 - 2 Les subordonnants :

Les conjonctions ou locutions conjonctives de subordination font partie de ces opérateurs qui permettent, en partant de deux phrases de base, d'en obtenir une seule. Nous nous intéresserons ici à celles d'entre elles qui permettent d'exprimer une relation d'ordre sémantico-logique entre propositions. Nous verrons que là aussi les subordonnants choisis ne correspondent pas toujours aux relations dont ils sont censés rendre compte.

14) il a laissé *jusqu'à* l'avion décolle il commence à les descendre un à un

15) *tandis que* le chacal retourne chez ces amies le lion avait dit chargé moi un gros fagot de bois

16) *dès que* le bélier a entendu ces mots a dit l'âne prête moi la boîte d'allumette pour brûler le dos de lion en entendant dit ces mots le lion et ses amis avaient pris la fuite

17) c'est l'histoire d'une femme qui a un seul enfant et qui ne veut que ce dernier ne sorte jamais de chez lui *jusqu'à que* l'enfant atteigne l'âge adulte

La préposition *jusqu'à* employée en (14) et, dans une variante non attestée, en (17), rend effectivement compte, sur un plan purement sémantique, du rapport d'ordre temporel existant entre les différentes propositions dont elle assure la jonction mais elle n'est pas en adéquation avec l'environnement syntaxique dans lequel elle apparaît, la préposition ou la locution prépositive n'ayant justement pas pour vocation de permettre une telle jonction. L'environnement syntaxique exige donc que la préposition se décline ici sous la forme de sa « variante » *jusqu'à ce que*, qui, elle, est une locution conjonctive⁷.

En (15) et (16), les locutions conjonctives employées établissent des rapports respectifs de simultanéité et de postériorité entre les procès des différentes propositions. Mais si la relation de postériorité exprimée en (16) peut paraître logique, celle de simultanéité instituée en (15) par le choix de la locution est en revanche inadaptée et cela du fait de la valeur aspectuelle conférée au verbe de la proposition subordonnée. L'aspect accompli de ce verbe établit une antériorité du procès exprimé par rapport à celui de la principale. La locution ne garde dans ce contexte que son seul sens adversatif.

⁷ Cet emploi résulte d'une confusion de formes aux propriétés lexico-syntaxiques différentes (Dia, 2007 : 171).

On pourrait faire la même remarque à propos de la dernière séquence de (16) où une relation de simultanéité est censée être prise en charge par le gérondif « *en entendant* » qui s'inscrit cependant en opposition avec l'aspect accompli de « *avaient pris la fuite* ».

A côté de ces locutions dont l'emploi est en inadéquation avec le contexte, nous trouvons d'autres locutions non attestées mais consacrées par l'usage local. Nous pouvons citer à titre d'exemples les locutions *comme que* (18 et 19) ou encore *or que* (20), dont il n'existe aucune occurrence dans notre corpus mais qui est attestée dans celui de Ould Zein (1995 : 101) :

18) on est resté là pendant 2 h du temps à parler *puisque* je partais au marché pour acheter le repas de midi et *comme que* j'étais en retard je l'ai demandé de m'attendre *jusqu'à que* je termine et on part ensemble à la maison pour continuer notre conversation *comme* elle partait pour faire ses propres commissions au marché

19) *On doit même augmenter d'autres matières au lieu de diminuer ces matières-là comme que + on étudie ces matières depuis la première année*

20) *Il dit que je n'étudie pas or que moi j'étudie*

Dans les occurrences (18) et (19), la locution *comme que* sert à exprimer une relation de nature causale à l'image de la locution *comme* à partir de laquelle elle a été créée. Il est d'ailleurs significatif de noter que les deux locutions co-occurrent en (18). Quant à la locution *or que* employée en (20), elle permet ici d'exprimer une opposition, aptitude qui émane probablement de la valeur adversative attribuée à la conjonction de coordination *or* dans les pratiques locales du français. *Comme que* et *or que* seraient formées sur le modèle des locutions conjonctives (adverbe / préposition / groupe prépositionnel, etc. + que) et fonctionneraient comme des locutions *ad hoc* puisque de par leur sens, elles viennent se superposer à des locutions (le statut de conjonction de coordination de *or* étant généralement contesté) déjà existantes avec lesquelles elles s'inscrivent en relation de variation facultative.

2 – 2 L'anaphore comme marque de progression textuelle :

La cohésion d'un texte se mesure aussi au traitement de l'anaphore et de l'expression anaphorique. Cette dernière est comprise ici comme recouvrant l'ensemble des éléments, qui par opposition aux déictiques proprement dits, ne peuvent être identifiés que par l'entremise du contexte⁸, que celui-ci soit antérieur ou postérieur (expression cataphorique).

⁸ Conception traditionnelle (cf. C. Kerbrat-Orecchioni, 1980) qui ne fait plus l'unanimité depuis le milieu des années 90 (cf. G. Kleiber, 1994 :8).

- 1) A 7h 30 dans l'aéroport de Nouakchott une silhouette *dont* j'avais perdu de vue depuis une décennie
- 2) Il vit *un enfant* avec un foulard blanc et demanda à *l'enfance* de *le* donner le foulard. *L'homme* refusa...
- 3) Il frappe un coup *la giraphe* tombe il *le* prend et repart voir Dembayal

Ces exemples présentent des cas de non-conformité entre le pronom et le référent auquel il renvoie. Mais nous nous intéresserons aux autres formes d'emploi de l'anaphore comme celles que nous relevons en (2). Il s'agit en l'occurrence de l'anaphore nominale. On peut ainsi observer que le syntagme nominal indéfini *un enfant* est d'abord repris par un autre syntagme, défini mais inadapté et, surtout, plus abstrait *l'enfance*, avant de se voir substituer un autre syntagme tout aussi inadéquat *l'homme*. Si le premier anaphorique *l'enfance* peut être imputé à un manque d'attention du scripteur, le second, lui, est difficilement explicable ; *homme* et *enfant* renvoyant à deux stades distincts de l'évolution de l'humain. La reprise par l'anaphorique nominal crée dans ce cas précis une incohérence dans la progression textuelle. De telles ambiguïtés ne sont cependant pas le propre des seuls anaphoriques nominaux :

- 4) Hamadi était l'aîné de sa famille, un jour tombé amoureux d'une jeune fille nommée Coumba, alors qu'elle-même ayant un fiancé respecté et surtout craigné de tous, Hamadi décide de l'affronter en devenant un chanteur
- 5) Un jour alors qu'elle était assise devant sa case à pleurnicher sur son sort, elle vit arriver de loin une silhouette étrange, ressemblant tantôt à une personne, tantôt à un animal. Alors jeune femme, dit l'interlocuteur d'une voix grave, pourquoi tu pleures ?
- 6) L'âne a voulu braire et les autres ont fait la même répétition. Le coq se mit à chanter, le bélier à bêler

Il n'est pas aisé d'identifier le référent de l'anaphorique pronominal « *l'* » employé en (4). La construction de la séquence incite à considérer qu'il a pour antécédent le syntagme nominal « *une jeune fille nommée Coumba* » alors que l'intuition plaide pour un autre antécédent : le syntagme nominal « *un fiancé respecté et surtout craigné de tous* » ; intuition que confirmera d'ailleurs la suite du texte. En (5), l'anaphorique nominal « *l'interlocuteur* », renvoie de toute évidence au syntagme « *une silhouette étrange* ». La synonymie ainsi établie crée cependant une espèce de rupture en ce sens que l'on passe d'une situation où le personnage voit la *silhouette* « *arriver de loin* » à une situation d'échange avec celle-ci sans étape intermédiaire entre les deux. Le hiatus dans la construction s'explique ici par une sorte

d'anticipation du locuteur / scripteur : « le projet expressif est □ en avance □ sur la réalisation, [le scripteur] oublie de matérialiser certaines parties de son projet expressif », (Coïaniz, 1996 : 179).

Le supplétisme créé en (6) entre l'infinitif *braire* et la périphrase « *faire la même répétition* » est en inadéquation avec le contexte parce que chaque animal possède un cri qui lui est particulier et qu'il ne peut donc y avoir de « répétition ». A noter d'ailleurs que cette sorte de périphrase fonctionne à la fois comme anaphorique, puisqu'elle est censée reprendre le verbe braire, et comme cataphorique puisqu'elle annonce par anticipation la phrase suivante : « *Le coq se mit à chanter, le bélier à bêler.* »

D'autres emplois anaphoriques posent le problème de la signification « locale » des mots ainsi employés. C'est le cas notamment dans l'occurrence suivante :

7) Je suis toujours à *l'école* et *je suis en terminale cette année*

Le supplétisme entre le substantif *école* et la phrase en italique vient du fait que dans l'usage local le mot *école* fonctionne comme un hyperonyme englobant l'ensemble des institutions étatiques en charge de dispenser le savoir (école primaire, collège, lycée, etc.).

Nous rencontrons aussi quelques autres emplois anaphoriques pour le moins déconcertants :

8) un jour un homme qui vivait en ville à côté du bruit des voitures, des machines, des activités citadines et des grisailles d'où l'homme avide de fortune décide d'y quitter pour aller effectuer une sortie au village

9) il s'agissait d'un homme qui a passé tout son temps à chercher Dighan (...). Le chercheur de Dighan s'appelle Kawafi.

La construction de (8) implique toute une association d'idées pour établir que le syntagme défini « *l'homme avide de fortune* » renvoie à celui indéfini employé au début de la séquence. Pourtant la simple opposition entre défini et indéfini suffirait à établir le rapport anaphorique entre les deux syntagmes mais c'est le groupe adjectif ajouté au second syntagme qui vient remettre en cause cette identité. C'est peut être cela qui explique l'emploi, pour le moins surprenant, du déductif *d'où*. En (9), la surprise résulte de la nominalisation de la relative contenue dans la première phrase.

CONCLUSION

L'analyse de ces productions révèle la tendance du locuteur mauritanien à procéder à des restructurations donnant une couleur locale à la pratique du français. Les connecteurs logiques ne correspondent pas toujours aux relations qu'ils sont censés matérialiser. Le plus souvent, en effet, le connecteur n'est pas employé selon sa signification standard mais avec un sens spécifique à l'usage local. Il arrive même que certains connecteurs ne soient pas du tout attestés en français standard.

Il en va de même pour l'emploi de l'anaphore qui associe souvent des termes dont l'identité n'est pas évidente à établir mais qui révèle aussi un certain dynamisme dans la créativité du locuteur mauritanien, en donnant à certains mots une signification circonscrite à l'usage local.

Malgré donc les dénégations des autorités, de par l'omission de la mention du français dans l'article du texte organique relatif au statut des langues, malgré le rapport affectif problématique d'une partie des Mauritaniens avec le français, la langue de Molière ne peut être considérée comme étrangère en Mauritanie. Au contraire, elle reste encore la principale langue de travail de l'administration et tend même à se « mauritaniser » à travers les nombreuses spécificités locales qu'elle glane au fil des ans et au gré des locuteurs. En effet, ce n'est pas un hasard si la littérature francophone mauritanienne, quasi inexistante et méconnue jusqu'à ces dernières années, connaît en ce moment une floraison de titres qui ne manquent pas de susciter l'intérêt des critiques de tous horizons.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE- BENVENISTE, Claire (1997). *Le français parlé*. Paris : CNRS éditions. 292 pages.
- COÏANIZ, Alain (1996). *Faute et itinéraires d'apprentissage en classe de français langue étrangère*. Montpellier. 195 pages..
- DIA, Alassane (2007). *Le français en contact avec les langues en usage en Mauritanie : étude de quelques productions d'élèves en filière bilingue*. Strasbourg : Thèse de doctorat.
- DIAGANA, Seydina Ousmane (1997) « Usage d'un français oral en Mauritanie » in Queffélec, Ambroise (éd.). *Alternances codiques et français parlé en Afrique*. Aix-en-Provence : Publications Université Provence. Pages 143 – 153.
- DUBOIS, Jean et al. (1981). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

- GREVISSE, Maurice (1993). *Le bon usage : Grammaire française refondue par GOOSSE, ANDRÉ*. Treizième édition. Paris/Louvain-la-Neuve.
- KERBRAT- ORECHIONI, Catherine (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin. 290 pages.
- KLEIBER, Georges (1994). *Anaphores et pronoms*. Louvain-la-Neuve : Duculot. 229 pages.
- OULD ZEIN, Bah (1995). *Le français en Mauritanie. Etude morphosyntaxique et lexicale*. Thèse de Doctorat : Université de Provence, [Microfiches].
- OULD ZEIN, Bah et QUEFFELEC, Ambroise (1997). *Le français en Mauritanie*. Vanves : EDICEF-AUPELF. 191 pages.